

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-01-13b-00168  
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00168-041-001

Dénomination du projet : Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges

Lieu des opérations : 44480 - Donges

Bénéficiaire : SNCF Réseau

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Les inventaires semblent complets et concernent des espèces des zones humides longées ou traversées.

Les enjeux écologiques sont bien analysés.

Les mesures d'évitement ont permis le contournement du marais de Liberge, site Natura 2000 épargné de tout aménagement, de loin le site aux enjeux majeurs en matière d'écologie.

L'impact résiduel le plus important porte sur la traversée du marais des Magouets.

En conséquence, les principales mesures de compensation concernent cette partie naturelle où se trouvent notamment des indices de grand Capricorne, de Campagnol amphibie ou de batraciens patrimoniaux.

**C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation aux conditions suivantes :**

- les mesures compensatoires sont insuffisantes (15 ha détruits de prairies inondables et ZH pour 15 ha compensés : ratio de 1 pour 1). C'est pourquoi elles doivent être complétées par la gestion de la parcelle agricole « 5 » de la page 246 (voir carte de la page 248), et par les parcelles « 4-c » et « 4-d » et une partie de la parcelle « 10-a » afin d'arriver à 25 ha,
- les ouvrages traversant les fossés et les canaux des marais doivent être configurés de telle manière, qu'ils permettent aux mammifères aquatiques (loutres, campagnols amphibies...) de les emprunter, sans avoir à les éviter en passant par-dessus, ce qui permettra de prévenir ainsi les risques de collision,
- les suivis de gestion et les suivis des espèces patrimoniales impactées doivent avoir une durée minimale de 20 ans après travaux.

MOTIVATION ou CONDITIONS

[Empty space for motivation or conditions]

Président du comité permanent  
EXPERT DELEGUE FAUNE  
EXPERT DELEGUE FLORE



AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

23 mars 2017

Signature :